

Écologie et développement durable

Autorisations d'engagement : 698 millions d'euros
Crédits de paiement : 637 millions d'euros
3 775 emplois (équivalents temps plein travaillé)

La mission « Écologie et développement durable » retrace les actions destinées à améliorer l'environnement des Français. Les agents du ministère comme ceux des principaux opérateurs de la mission (près de 7 000 agents) travaillent à la réduction des pollutions, des risques naturels et technologiques, ainsi qu'à la protection des espaces naturels et à la mise en œuvre du développement durable.

1. Présentation de la mission et de ses objectifs

La mission « **Écologie et développement durable** » se décompose en trois programmes.

Gestion des milieux et biodiversité (188 millions d'euros). Il regroupe les actions visant à :

- renforcer la protection de la biodiversité, notamment au travers des parcs nationaux et du réseau Natura 2000 ;
- améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Prévention des risques et lutte contre les pollutions (133 millions d'euros). Il retrace les actions menées en faveur de :

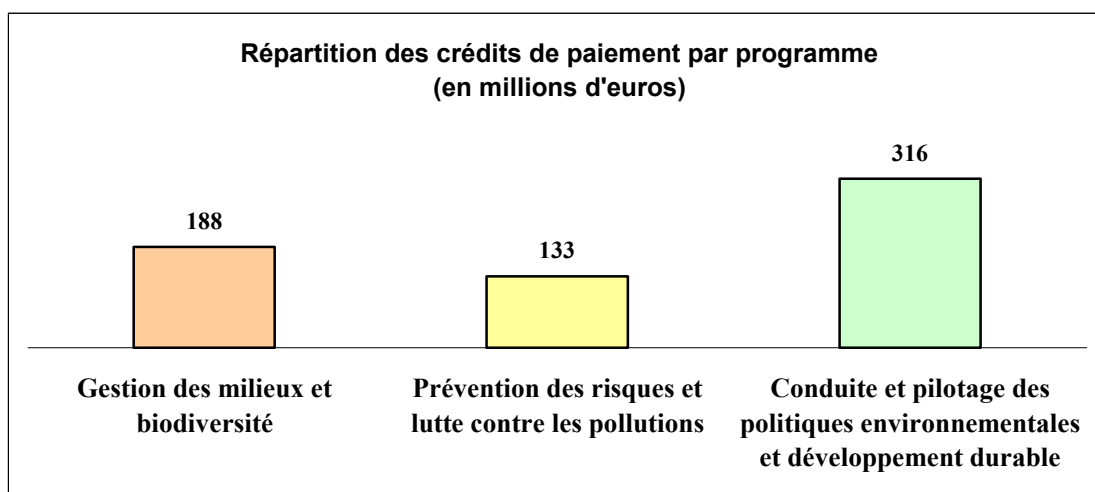
- la prévention des risques naturels et technologiques, notamment assurée par le contrôle des installations classées ;
- la réduction des déchets et des pollutions d'origine agricole et industrielle ;
- l'adaptation au changement climatique par la lutte contre les inondations et les effets de la sécheresse.

Conduite et pilotage des politiques environnementales et développement durable (316 millions d'euros).

Il comprend les moyens de fonctionnement du ministère, les dépenses de personnel et des crédits relatifs au développement durable.

Le volet **performance** de la mission a fait l'objet d'un travail spécifique, ayant permis de **recentrer les objectifs et indicateurs** sur les priorités du ministère, comme *l'efficacité de la police de l'eau* (indicateur d'efficacité socio-économique) et le *coût annuel pour le ministère de l'Écologie et du*

développement durable des mesures de gestion des sites Natura 2000 (indicateur d'efficacité).



2. Principales orientations pour 2007

Accroître la protection des espaces naturels exceptionnels, en dotant les sites Natura 2000 de plans de gestion et en créant deux nouveaux parcs nationaux situés en Guyane et à la Réunion ainsi qu'une agence des aires marines protégées, dans le cadre de la loi sur les parcs nationaux votée en 2006. Par ailleurs, le Conservatoire du littoral bénéficie désormais de l'intégralité des droits de francisation des navires.

Financer davantage de projets de prévention des risques naturels, notamment des inondations, portés par les collectivités territoriales, par l'augmentation de 2 à 4 % de la taxe *catastrophes naturelles* qui alimente le fonds de prévention des risques naturels majeurs.

Renforcer le contrôle des substances et produits chimiques en application du règlement REACH en cours d'adoption.

Mettre à jour avant la fin de 2007 **les autorisations préfectorales d'exploitation de 7 000 installations classées**, en application de la directive IPPC.

Prescrire plus de 100 plans de prévention des risques technologiques.

Engager les IX^{es} programmes des agences de l'eau, en vue de l'atteinte du bon état des eaux en 2015, conformément à la directive cadre sur l'eau.

Lancer la révision de la stratégie nationale du développement durable et renforcer les plans liés à cette stratégie, notamment le plan Climat.

Mettre en œuvre le **contrat d'objectifs de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage** visant à clarifier les conditions de financement de l'opérateur et à en améliorer l'efficacité.

Affecter au **Conseil supérieur de la pêche 23 millions d'euros de prélèvement de solidarité sur l'eau** pour préparer la mise en place de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, dont la création est prévue par le projet de loi sur l'eau en cours d'examen au Parlement.

3. Efficacité des politiques et efforts de modernisation

Les efforts de modernisation portent sur la recherche d'une plus grande efficacité dans la conduite des politiques, en particulier la mise en œuvre de la réglementation européenne.

Un audit de modernisation¹ a été mené afin d'améliorer le pilotage du dossier **Natura 2000** et d'éviter ainsi la condamnation de la France par la Cour de justice des communautés européennes (CJCE). Le dispositif mis en œuvre dès la publication du programme a d'ores et déjà permis que les sites qui devaient être désignés avant le 30 avril 2006 le soient effectivement.

Par ailleurs, un audit de modernisation² a permis de prévoir les modalités d'une externalisation du **contrôle des installations classées** soumises à déclaration. Les recommandations de l'audit, notamment le respect de la périodicité réglementaire des contrôles, devraient faire l'objet d'une mise en œuvre avant fin 2008. Ce nouveau système permettra d'accroître les contrôles sans charge supplémentaire pour les contribuables.

Enfin, l'expérimentation de la fusion, dans cinq régions, des directions régionales de l'environnement (DIREN) avec les directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) permettra notamment d'accroître dès 2007 l'efficacité des actions de prévention des risques. Le regroupement des nombreux services départementaux de police de l'eau relève de la même logique.

Ministre concerné :

- Écologie et Développement durable

¹ L'accélération de la mise en œuvre du programme Natura 2000 (octobre 2005)

² Le contrôle des installations classées soumises à déclaration (janvier 2006)